

MEMOIRE PRESENTANT
 LE PROJET D'AMENAGEMENT D'UN ACCES
 A L'ILE RENE LEVASSEUR
 EN 2000

**Ce mémoire décrit une partie de l'arrière pays
de la Côte-Nord que nous voulons protéger dans
l'intérêt des populations actuelles et futures.**

TOURISME D'AVENTURE ET ÉCOTOURISME, UNE VALEUR SÛRE

Le bassin de la Manicouagan et le Massif des Monts Groulx, sites exceptionnels, qui fascinent de plus en plus les amateurs de tourisme d'aventure du monde. Dès 1703, la rivière Mouchalagane et Manicouagan étaient des voies de communications très fréquentées pour atteindre l'arrière pays de la Côte-nord. Les reconnaissances cartographiques de cette époque sont surprenantes. Aujourd'hui, l'Association Touristique Régionale Manicouagan veut assurer le support aux pourvoyeurs de chasse et de pêche et aux activités d'exploration et de tourisme, autant sportif que scientifique et qui y ont cour depuis 1982.

Tous de tourisme d'aventure, d'écotourisme et de plein air, secondés désirent consolider leurs développements sur ces deux pôles, le Massif des Monts Groulx et l'Astroblème de Manicouagan.

LOCALISATION DU MASSIF DES MONTS GROULX ET DE L'ASTROBLÈME

Le Massif de 5 000 km² est bordé à l'ouest par le bassin de la Manicouagan, à l'est par la Rivière Sainte-Marguerite, au nord par la Rivière Hart Jaune, le petit lac Manicouagan jusqu'à la Rivière Sainte-Marguerite, au sud par le lac Gabriel et le lac Deschênes jusqu'à la Rivière Sainte-Marguerite.

Le centre de l'Astroblème se trouve à 300 km au nord de Baie-Comeau et est visible des sommets du Massif des Monts Groulx. L'ensemble du pôle est de 88 km² de diamètre ; le réservoir en anneau a 65 km² de diamètre. Au milieu de ce pôle surgit le Mont Babel, à 952 mètres d'altitude et est protégé comme réserve écologique, la route 389 longe l'est du lac.

NATURE GRANDIOSE ET FRAGILE DU MASSIF

Peu de massif, à travers le monde, témoigne d'une aussi grande diversité écologique et laisse cette impression si spontanée de l'immensité d'un paysage sans limite. Avec ses trente sommets (dont plusieurs culminent à plus de 1000 mètres d'altitude) au climat arctique, forme au 51ème parallèle, une barrière entre le bassin du Saint-Laurent et celui de l'Ungava, entre le climat de la forêt boréale et celui de la toundra.

Ce paysage doit être protégé dans son intégralité. Le passage des glaciers a façonné et laissé de nombreuses dépressions favorables à la formation de plans d'eau et de tourbière. Le sol de la toundra est handicapé par la présence du pergélisol. Dans ces conditions, l'activité biologique de la végétation est précaire et il n'y a pas d'arbre.

Ce milieu fragile demande que l'on y organise que des activités douces (ski, marche, traîneau à chiens) dans le respect des voies de circulation balisées par des cairns. Dans le secteur est, moins fragile, les amateurs de motoneige d'aventure y sont présents. Une autre caractéristique des hauteurs, des centaines de tourbières y sont parsemées dans les dépression, leurs tourbes saturées en eau sont colonisées par une multitude de plantes. Ces tourbières font partie de la toundra forestière et elles ne doivent en aucun cas être perturbées.

Les plans d'eaux des hauteurs sont reliés entre eux par des ruisseaux qui descendent dans les vallées basse pour se jeter au bout du compte dans des rivières importantes comme la Toulnostouc et la Manicouagan. La taïga cette forêt originelle, ses multiples plans d'eau de l'époque glaciaire, la flore et sa faune diversifiée, sont depuis deux décennies le lieu privilégié des touristes d'aventure. La valeur écologique, éducative et scientifique devraient inciter le gouvernement du Québec à administrer ce pôle de façon particulière et en évitant les erreurs de gestion du sud. Si ce projet d'exploitation forestière était maintenu, la diversité biologique et écologique du Massif sera affecté par l'érosion des sols, l'appauvrissement de la richesse faunique, la perte des majestueux paysages visibles de la toundra. Finalement, l'annulation graduelle des programmes de tourisme d'aventure et d'écotourisme.

LE PÔLE DE L'ASTROBLÈME UN JOYAU ÉCOLOGIQUE.

Le relief du pôle et particulièrement de l'Île Levasseur est montagneux et très accidenté. Cette île intéresse les géologues et les amateurs de tourisme scientifique depuis longtemps par sa structure de métamorphisme de choc. Cet impact météorite forma un cratère, qui est le deuxième en importance au monde et le plus grand au Québec.

Quel plaisir pour les touristes de contempler, du sommet du Massif, cette crevasse gigantesque remplie d'eau, dans un paysage nordique. Dans les parties basses, les forêts sont représentées, entre autres, par des pessières noires à sapin et mousse, des pessières à éricacées et sphaignes et des pessières à aulnes. En altitude, les forêts rabougries et les krummholz sont très fréquents; ces formations sont dominées par l'épinette noire. Enfin, l'étage supérieur (toundra) est caractérisé par des lichens et bleuets. La forêt de l'Île Levasseur doit être protégée dans sa totalité car elle est originelle et n'a jamais été touchée par l'homme. C'est pour l'ensemble de ces raisons que le gouvernement du Québec a classé une partie de ce site comme réserve écologique et du même coup affirmé la préséance des valeurs écologiques sur les valeurs d'exploitation (voir annexe).

La chasse est populaire sur l'Île Levasseur entre autre aux caribous des bois. Les pourvoyeurs et les chasseurs sont inquiets des ravages et des retombées négatives que causera l'exploitation forestière sur la faune. En effet, il est démontré que l'habitat du caribou en serait perturbé. La réserve écologique accueille de plus en plus d'adeptes du tourisme scientifique.

LES ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DES DEUX PÔLES

Le site de l'Astroblème n'est pas équipé sauf quelques dizaines de cabanes qui servent d'abris pour les chasseurs et elles sont localisées sur l'Île et à l'extérieur de la réserve. Dès 1982, les équipements qui ont été construits dans le Massif des Monts Groulx, sont sobres et adaptés à la fragilité du milieu et aux besoins des centaines d'aventuriers qui y viennent chaque année : deux refuges sur la base du Massif et un abri pour le groupe dans la toundra forestière.

Cinq sentiers partent de la base du Massif pour sillonner parcimonieusement à travers une forêt de transition exceptionnelle jusqu'à la toundra. La circulation des touristes sur les

sommets de la toundra se fait d'un cairn à l'autre (balises), ce qui constitue la haute route des Monts Groulx. Ces aménagements ont été réalisés dans les années quatre-vingts par des pourvoyeurs de tourisme d'aventure.

Depuis ce temps, des centaines de bénévoles y sont venus à la fois pour cette nature sauvage et pour travailler à l'entretien des aménagements. Depuis deux décennies, Michel Denis et Jacques Duhoux ont réalisé l'ensemble des aménagements du massif ; ils sont guides explorateurs et ils résident à la base du Massif.

RECONNAISSANCES INTERNATIONALES DE NOTRE PATRIMOINE NATUREL

La MRC de Manicouagan reconnaît les Monts Groulx par son règlement intérimaire no. 97-56 (26 novembre 1997). Il préconise la mise en valeur, la protection, la conservation et éventuellement la création d'un parc régional (voir annexe).

Le fond mondial pour la nature, conjointement avec l'union québécoise pour la conservation de la nature, constate que l'ensemble du territoire nordique peu habité ne possède que 1% en aires protégées. Compte tenu de cette lacune, plusieurs sites sont identifiés dans leur plan comme représentant de l'intérêt pour la conservation. L'Île Levasseur et le Massif des Monts Groulx font intégralement partie de ce plan (plan en annexe).

La réserve écologique Louis Babel protège des écosystèmes boréaux, montagnards et alpins de la région écologique de la rivière Toulouste et est reconnue par le Ministère de l'Environnement du Québec. La loi confirme la présence des valeurs écologiques sur les valeurs d'exploitation dans ce territoire (fiches et tableaux en annexe).

Le Ministère de l'Énergie et des Ressources, par son service des inventaires, a identifié des portions de la forêt du Massif des Monts Groulx comme étant exceptionnelle et à être protégée par un statut spécial (document en préparation).

La conservation de la biodiversité constitue une préoccupation planétaire exprimée concrètement par l'adoption, en 1992 de la convention sur la diversité biologique. Le Québec a adhéré aux objectifs de cette convention. Notre approche (A.T.R.) dans le développement de cette partie de l'arrière pays de la Côte-Nord cadre bien avec cette convention qui est administrée par le Ministère de l'Environnement du Québec (convention disponible au Ministère de l'Environnement).

Plus de cinquante reportages dans les journaux et magazines spécialisés du Canada, des États-Unies et d'Europe confirment l'engouement des touristes pour notre région et le type d'activités que nous développons avec nos partenaires. Une des caractéristique soulevées dans ces reportages du monde est l'accessibilité par la route de cette nature grandiose de la toundra arctique (cahier de presse disponible à l'A.T.R.).

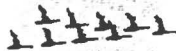
Plusieurs universités et collèges fréquentent le Massif des Monts Groulx régulièrement. Leur intérêt est la formation de guide et la recherche .

- L'Université du Québec à Chicoutimi (station de recherche en foresterie et biologie, formation de guide en tourisme d'aventure).
- Darmouth college, New-Hampshire (formation)
- Outward Bound, Maine (formation de leader)
- Fédération française de ski (formation de cadre)
- Littleton college, U.S.A. (recherche et formation)

Ces quelques organismes d'une liste qui se veut plus longue, sont intéressés a y établir des programmes continus de formations et certains en établissant des centres de recherches dans le Massif.

Finalement, le tourisme que nous supportons actuellement représente pour l'A.T.R. et nos partenaires, une économie durable, des emplois et un complément pertinent à nos autres produits touristiques de la Côte-Nord. Dans une perspective d'avenir, le potentiel de développement de l'axe nordique (Baie-Comeau / Manic 5 / Fermont / Labrador) considéré de calibre mondial, permet d'envisager un développement et des retombées économiques de beaucoup supérieur pour les prochaines années. La trilogie de l'ouvrage Daniel Johnson (Manic 5), le cratère Manicouagan et le Massif des Monts Groulx, tous trois reconnus mondialement, ont le potentiel pour devenir l'offre nordique d'intérêt mondial au Québec.

DOCUMENT DE TRAVAIL DU
COMITÉ DE TOURISME D'AVENTURE



ANNEXES

TABLEAU 2

Les dix plus grands cratères d'impacts terrestres

	LATITUDE	LONGITUDE	DIAMÈTRE (km)	ÂGE (Ma)
1. SUDBURY, ONTARIO	46°36' N.	81°11' O.	140	1850±150
2. MANICOUAGAN, QUÉBEC	51°23' N.	68°42' O.	100	210± 4
3. POPIGAI, URSS	71°30' N.	111° E.	100	39± 9
4. PUCHEZH-KATUNDKI, URSS	57°6' N.	43°35' E.	80	200
5. KARA, URSS	69°10' N.	65° E.	60	57± 9
6. SILHJAN, SUÈDE	61°2' N.	14°52' E.	52	368± 1
7. CHARLEVOIX, QUÉBEC	47°32' N.	70°18' O.	46	360± 25
8. ARAQUAINHA, BRÉSIL	16°46' S.	52°59' O.	40	250
9. CARSWELL, SASKATCHEWAN	58°27' N.	109°30' O.	32	117± 8
10. LAC À L'EAU CLAIRE, QUÉBEC	56°13' N.	74°30' O.	32	290± 20

Les plus gros cratères d'impacts connus sont ceux de Sudbury, en Ontario, de Manicouagan, au Québec et de Popigai en URSS. Ces données sont adaptées Grieve, R.A.F. et P.B. Robertson¹. Depuis cette étude, un nouveau cratère d'impact, celui de Doulun, en Mongolie, a été découvert en 1987. Il s'agit d'une structure de 75 km de diamètre. Également en 1987, on rapportait la découverte d'un impact au sud de la Nouvelle-Écosse, de 45 km de diamètre, lors d'un forage off-shore montagnais².

Sources

1. GRIEVE, R.A.F. et ROBERTSON, P.B. *Terrestrial Impact Structures*. Geological Survey of Canada, carte 1658A, échelle 1 : 63 000 000, 1987.
2. JANSO, S.F. et PE-PIPER, G. « Identification of an Underwater Extra-terrestrial Impact Crater », *Nature*, vol. 327, 1987, p. 612-614.



No. de résolution
ou annulation

RÈGLEMENT NUMÉRO 97-56

Règlement de contrôle intérimaire: Secteur des monts Groulx (TNO).

- ATTENDU QUE la M.R.C. de Manicouagan a adopté le 14 juin 1995 par résolution un document sur les objets de la révision qui enclenche le processus de révision du schéma d'aménagement;
- ATTENDU QUE l'un des objets de la révision a trait à la mise en valeur des monts Groulx;
- ATTENDU QU' il est de l'intérêt de la M.R.C. de Manicouagan de protéger les monts Groulx;
- ATTENDU QUE la M.R.C. de Manicouagan entend donner une vocation particulière aux monts Groulx qui pourrait déboucher sur la création d'un parc régional;
- ATTENDU QU' il est de l'intention de la M.R.C. de Manicouagan de "geler" la partie du territoire où sont situés les Monts, de même que les alentours;
- ATTENDU QUE la partie de territoire assujettie est déjà régie par un règlement de zonage, un règlement de lotissement et un règlement de construction;
- ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé n'est pas encore en vigueur;
- ATTENDU QUE les monts Groulx constituent un point d'attraction majeure pour les adeptes du trekking qui a une portée régionale, nationale et même internationale;
- ATTENDU QU' en vertu de l'article 64 de la L.A.U., (L.R.Q., chap. A-19.1) le conseil de la M.R.C. de Manicouagan peut, par règlement de contrôle intérimaire, interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions des demandes d'opérations cadastrales et les morcellements de lots faits par aliénation;
- ATTENDU QUE la M.R.C. de Manicouagan désire se doter des mesures de contrôle intérimaire prévues à l'article 64 de la L.A.U. (L.R.Q. chap. A-19.1) pour une partie du T.N.O. de la Rivière-aux-Outardes;
- ATTENDU QUE le règlement contrôle intérimaire prévu à l'article 64 de la L.A.U. (L.R.Q., chap. A-19.1) est la meilleure garantie pour le conseil de la M.R.C. qu'il n'y aura pas d'ouvrages, de constructions, de changements d'usage ou de spéculation pouvant aller à l'encontre des objectifs exprimés dans le D.O.R. et qui ont trait à :
- Mettre en valeur les monts Groulx en développant des infrastructures d'accueil pour les montagnards;
 - Reconnaître les monts Groulx comme un site d'intérêt écologique dans le schéma d'aménagement;



No. de résolution
ou annotation

Liv. der. Jemeh... / D - Formulaires Ducharme inc., Farnham, Qué. No D-1' 13-2385

- Préserver l'intégrité des monts Groulx en leur donnant une affectation récréative et un zonage de type récréation extensive;
- Inventorier les paysages à être protégés et normer cette protection;
- Limiter l'implantation d'habitation à celles requises par le tourisme grande aventure.

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Manicouagan a adopté des résolutions de contrôle intérimaire pour les monts Groulx en date du 9 août 1995 et du 12 novembre 1997;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Denis St-Gelais et unanimement résolu d'adopter un règlement de contrôle intérimaire, en vertu de l'article 64 de la L.A.U. (L.R.Q., chap. A-19.1), s'appliquant au territoire des monts Groulx;

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'aire d'application du présent règlement de contrôle intérimaire vise une partie du TNO de la Rivière-aux-Outardes, soit:

Un territoire borné au nord par les limites sud-est du canton de Jauffret jusqu'à la limite sud-ouest du canton de Jauffret et de la partie nord-est du canton Brien jusqu'à un réservoir Manicouagan; borné à l'ouest par le réservoir Manicouagan; borné à l'est comme suit :

Partant du sommet de l'angle sud-est du canton de Jauffret, de là successivement les lignes et les démarcations suivantes :

Le prolongement de la ligne est du canton de Jauffret jusqu'à la ligne d'arpentage établie sur le terrain par l'arpenteur-géomètre Roger Baron en 1971 et montrée sur le plan conservé aux archives du service de l'Arpentage du MRN (S.F. 460-226-D-2); en suivant les limites de la forêt domaniale de la Côte-Nord, ladite ligne d'arpentage établie sur le terrain en allant vers l'est jusqu'à la ligne de partage des eaux des bassins des rivières Gobeil et Deschênes; ladite ligne de partage des eaux dans une direction sud, jusqu'au lac Dechêne;

Borné au sud par la rive nord-ouest du lac Dechêne jusqu'à la limite sud-est de la rivière Deschênes, de là vers l'ouest en suivant la rive nord du lac Lacoursière, la rive nord du lac Inondé et la rive nord de la rivière Gabriel jusqu'à la limite nord-ouest de la baie Kawashapishkau du réservoir Manicouagan;

ARTICLE 3

L'annexe cartographique fait partie intégrante du présent règlement.

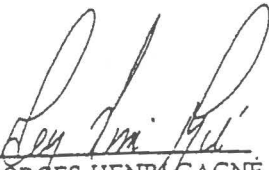


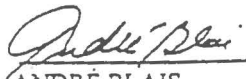
No. de résolution
ou annulation

ARTICLE 4

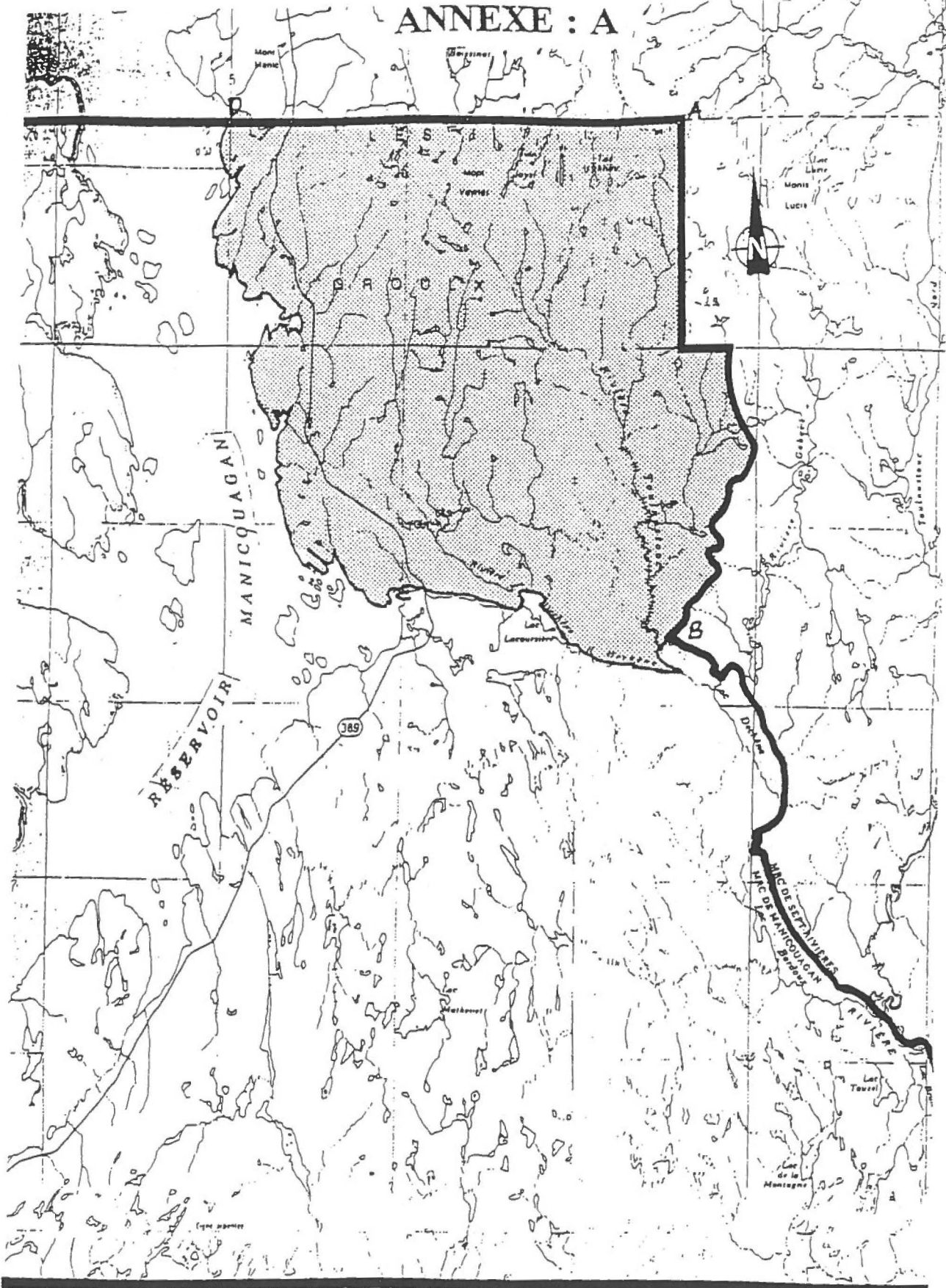
Le présent règlement de contrôle intérimaire entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par la résolution 97-203 lors d'une séance ordinaire du conseil de la MRC de Manicouagan, tenue le 26 novembre 1997.


GÉORGES-HENRI GAGNÉ
PRÉFET


ANDRÉ BLAIS
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ANNEXE : A



MRC MANICOUAGAN

ÉCHELLE : 1:250 000
DRESSÉ LE : 08/08/1995
PAR : Marcel Le Monnier



D'une superficie de 24 540 hectares, ce qui fait d'elle – et de loin – la plus vaste de tout le réseau québécois, la réserve écologique Louis-Babel occupe le mont de Babel, dans la partie nord de l'île René-Levasseur (réservoir Manicouagan). Elle est située en territoire non organisé de la municipalité régionale de comté de Manicouagan.

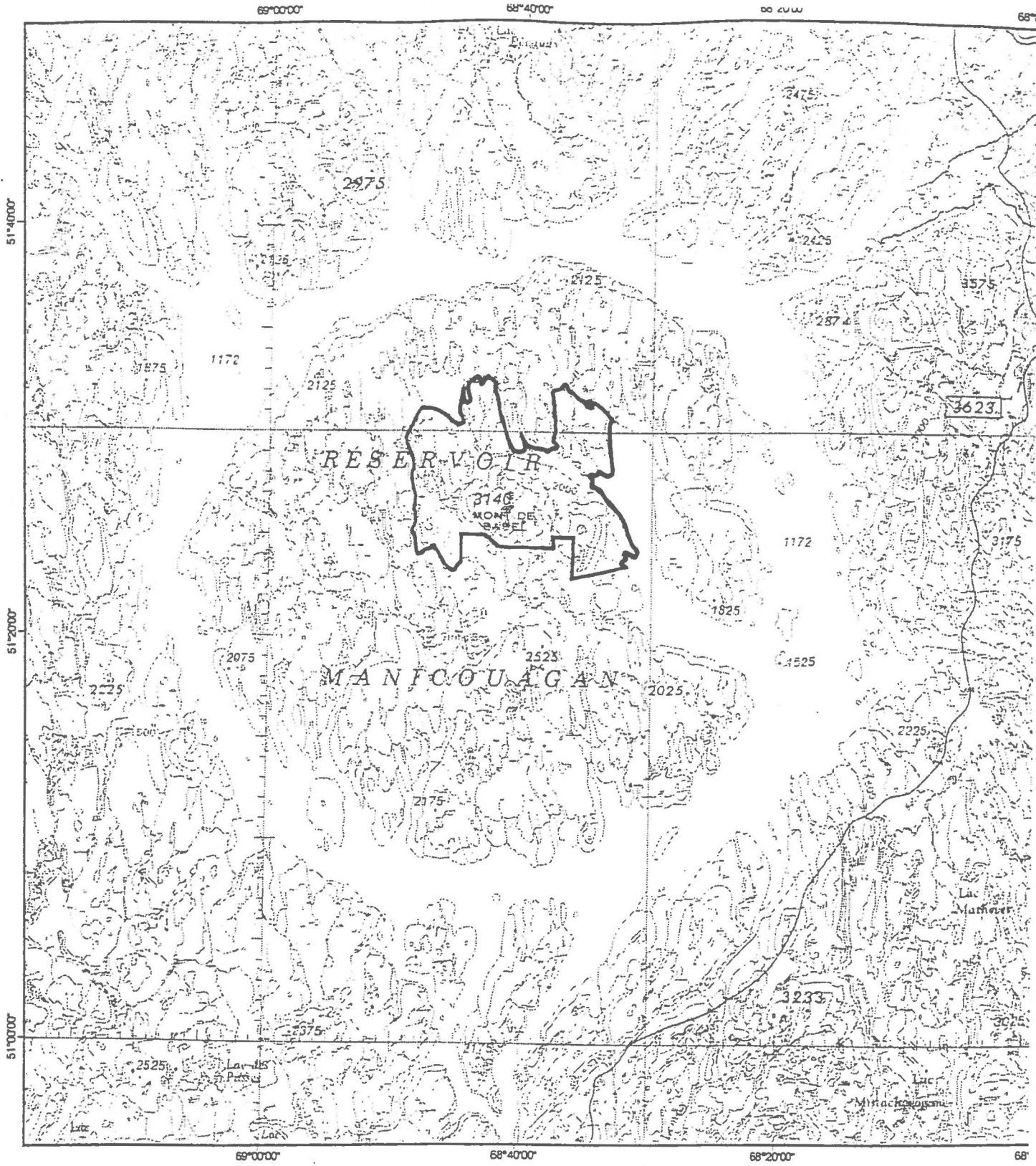
Cette réserve écologique protège des écosystèmes boréaux, montagnards et alpins de la région écologique de la Rivière Toulnostouc (domaine de la pessière noire à sapin et mousses) et de celle des Sommets du lac Marceau (domaine de la sapinière à épinette noire). Elle assure également la protection d'un site présentant un intérêt géologique exceptionnel puisqu'elle constitue un des cinq sites québécois caractérisés par une structure de métamorphisme de choc.

Le relief de l'île René-Levasseur est montueux. Sa partie centrale est surmontée du mont de Babel, au relief montagneux et très accidenté. L'altitude varie de 350 à 940 mètres. Cette île intéresse les géologues depuis longtemps par sa structure de métamorphisme de choc. Son origine est liée à l'impact d'un corps céleste, qui remonterait à 210 millions d'années. Cet impact météoritique forma un cratère, le plus grand et le plus complexe du Canada. Le mont de Babel et une bande de terrain de six kilomètres de largeur en moyenne située au centre de l'île constituent les deux principales zones de métamorphisme de choc qui ont résulté du rebondissement du centre du cratère. Anorthosite, quartz et feldspath en constituent les principales roches. Le mont de Babel est de plus caractérisé par un

gisement de zéolite, pierre semi-précieuse. Ce substrat rocheux a été recouvert par des tills généralement épais.

Le long d'un gradient altitudinal, la succession de milieux passant de forêt à forêt rabougrie, krummholz et toundra est remarquable. Les forêts du bas des versants sont représentées, entre autres, par des pessières noires à sapin et mousses, des pessières à éricacées et sphaignes et des pessières à aulne. Les forêts rabougries et les krummholz sont très fréquents; ces formations sont dominées par l'épinette noire. Enfin, l'étage alpin, ou toundra, caractéristique des sites les plus élevés et les plus exposés au vent, est colonisé par des communautés où lichens et bleuets dominant.

La réserve écologique est identifiée à la mémoire du père Louis Babel (1829-1912). Missionnaire chargé d'évangéliser les Montagnais et les Naskapis, il a passé près de 60 ans de sa vie sur la Côte-Nord. De mémoire d'homme, il aura été le premier Blanc à traverser l'intérieur de la Côte-Nord jusqu'au Labrador, au cours des années 1866, 1867, 1868 et 1870. Ces explorations amenèrent le père Babel à recueillir de précieux renseignements sur la géographie des lieux et les moeurs et coutumes des Amérindiens. Il est considéré comme étant le premier explorateur scientifique du nord-est québécois.



**RÉSERVE
ÉCOLOGIQUE
LOUIS-BABEL**

n°27



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune

Échelle 1 : 500 000



— LIMITE DE LA RÉSERVE ÉCOLOGIQUE

Région : 09
 Dossier : 09 [9.5]
 MRC : Manicouagan
 S.n.r.c. : 22 N.W.
 Mise à jour : décembre 1994